

Copy

15 JUL 1982

Monsieur,

J'ai pris bonne note de votre lettre au sujet du projet minier de Carajas au Brésil et des conditions dans lesquelles il risquait d'être réalisé.

Sur mes instructions, notre représentant permanent auprès des Communautés a réservé l'avis de la France en attendant de recevoir des éclaircissements sur plusieurs aspects de cette opération, dont le plus important concernait bien évidemment la sauvegarde des populations locales.

Vous savez sans doute que la Banque Mondiale envisage d'attribuer pour ce même projet de Carajas un prêt de 300 millions de dollars. Animée des mêmes préoccupations que la Communauté, la Banque mondiale a soumis le décaissement de son prêt à un programme de protection des populations et de l'environnement dont le déroulement est soigneusement contrôlé.

Monsieur Menotti BOTTAZZI
Membre français du Comité
de liaison des ONG auprès de la CCE
Comité catholique contre la faim
et pour le développement
4 rue Jean-Lantier
75001 - PARIS



Ce programme, d'un coût de 13,6 millions de dollars, a été préparé avec les autorités brésiliennes et sera financé par elles : il comprend des mesures visant la préservation des terres des habitants et la protection de ceux-ci contre les immigrants ; une attention particulière sera également portée aux problèmes de santé et d'éducation.

L'exécution de ce programme est une condition du décaissement des tranches du prêt de la Banque mondiale.

Au vu de ces éléments, la France a estimé que des garanties suffisantes étaient apportées sur ces questions humanitaires. En conséquence de quoi, elle vient d'émettre un avis favorable au principe d'un prêt attribué par le biais de la CECA.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de ma haute considération.

C. Cheysson

Claude CHEYSSON